FCPR VIGNOBLES GRAND SUD

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

ACG MANAGEMENT

DÉCOUVREZ LE 1ER FCPR AGRÉÉ DÉDIÉ AU FINANCEMENT DES PME DE LA FILIÈRE VITIVINICOLE*

"Les fondamentaux économiques d'un bon investissement dans ce secteur très traditionnel s'appuient nécessairement sur la production de vins de qualité".

—

Marc Villecroze
Directeur Exécutif,
en charge des investissements.

* La filière vitivinicole intègre l'ensemble des acteurs intervenant dans l'économie du vin, de la production à la distribution, en ce inclus les exploitations viticoles, mais aussi les négociants et les acteurs de la distribution (négoce de détail, courtiers et grossistes en vins), ainsi que les secteurs connexes à la filière tels que les machines-outils agri-viticoles, les équipements (cuves, pressoirs), la fourniture de consommables (verre, bouchons, fûts, engrais), l'embouteillage...

Il est précisé que le portefeuille du Fonds sera constitué majoritairement de sociétés du secteur viticole.

4 RAISONS D'INVESTIR DANS LE FCPR VIGNOBLES GRAND SUD

L'univers du vin, secteur emblématique de l'identité culturelle française et de son économie.

Un investissement dans un portefeuille de PME dont l'activité repose sur des actifs réels.

L'expérience d'ACG Management dans le financement des PME non cotées.

Une opportunité de diversification de votre patrimoine et une exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles (soumis aux prélèvements sociaux).

FACTEURS DE RISQUES

Risque de perte en capital : la performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur peut ne pas lui être restitué.

Risque de faible liquidité : compte tenu des investissements en titres non cotés, le rachat de parts du Fonds n'est autorisé que dans deux cas exceptionnels (décès ou invalidité), de sorte que les avoirs des porteurs seront bloqués pendant toute la durée de vie du Fonds prévue pour 7 ans minimum à compter de sa constitution et jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de Gestion, soit jusqu'au 31/12/2025 au plus tard.

Risque de crédit : risque de perte d'une créance, lié notamment aux investissements dans des actifs obligataires, du fait de la défaillance du débiteur à l'échéance fixée.

Risque lié au manque de diversification sectorielle : en limitant l'univers d'investissement à un secteur particulier, le Fonds s'expose à un risque de concentration de ses investissements, qui peut avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du Fonds.

Les autres risques sont mentionnés à l'article 3.2 du Règlement du Fonds.

FAITES VOTRE ENTRÉE DANS LE MONDE DU VIN

Reconnu dans le monde entier pour la qualité de sa production et pour sa diversité, **le vin français[1] symbolise le savoir-faire national**, au même titre que d'autres secteurs d'excellence tels que le luxe, la gastronomie, la cosmétique, la santé, le tourisme ou bien encore l'aéronautique. Selon le baromètre IFOP 2013 réalisé pour Vins & Sociétés, 62% des Français considèrent le vin comme le meilleur ambassadeur de la France et 85% le voient comme une composante de notre art de vivre[2]. Notre ambition est de nous appuyer sur l'**économie emblématique du vin**, bien ancrée dans l'histoire et les terroirs de France, pour y financer des projets que nous avons identifiés comme potentiellement créateurs de valeurs.

Le secteur vitivinicole est à la fois traditionnel et à la pointe des modes et des techniques[3]. Il offre une **grande variété de PME** en recherche de financement[4]. Malgré une baisse régulière de la consommation en France depuis 30 ans, le secteur est soutenu par la **forte croissance des échanges mondiaux** (101,4 millions d'hectolitres en 2012) et le développement de nouveaux marchés à l'export, notamment dans les pays émergents (Chine, Inde, Asie du Sud-Est et Amérique Latine)[3]. C'est un secteur d'activité pourvoyeur d'emplois (600 000 emplois directs et indirects en France[5]) et qui présente en outre l'avantage d'être non délocalisable. Avec 16% de parts de marché mondial, la France est redevenue le 1er producteur de la planète en 2014[6] et le premier pays exportateur de vin au monde en valeur[7].

L'investissement dans le secteur vitivinicole est soumis à des **facteurs de risque**. Les performances passées du secteur et son potentiel de croissance ne présagent pas des performances futures des PME du secteur et des performances futures du Fonds. La production viticole est dépendante des conditions climatiques liées à l'ensoleillement, aux pluies et aux aléas de température. La prolifération de ravageurs peut également endommager la vigne et affecter les récoltes. Par ailleurs, ce secteur est soumis à une concurrence de plus en plus présente de certains pays étrangers (dont notamment l'Argentine, l'Australie et les États-Unis). Ce secteur est également dépendant du boycott conjoncturel de certains produits français à l'étranger.

[1] Source www.lenouveleconomiste.fr : Les vins français dans la mondialisation.
[2] Source www.lepoint.fr : Le vin, meilleur emblème de la France.
[3] Source "Le vin dans le monde à l'horizon 2050" - Prospectives CCEF.
[4] Source FranceAgriMer : Programme d'investissements des entreprises vitivinicoles - Appel à projet 2015.
[5] Source www.vinetsociete : chiffres clés de la filière vin.
[6] Source www.lemonde.fr : la France redevient le premier producteur mondial de vin.
[7] Source www.vinetsociété.fr : le vin en quelques chiffres (chiffres clés 2012 INAO).

NOTRE CHOIX DE TERROIRS

Parmi la grande diversité des terroirs français, ACG Management a choisi, pour réaliser son quota d'investissement, de se concentrer sur l'accompagnement de projets de développement ou de transmission de PME situées dans le Grand Sud de l'Hexagone, son territoire d'intervention historique. Notre Fonds a ainsi vocation à réaliser des investissements dans les entreprises exerçant leur activité principalement dans les régions ensoleillées du "Grand Sud" : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes.

Le Fonds pourra accessoirement être investi (10% maximum de son actif) dans des PME situées dans d'autres pays du sud de l'Union Européenne disposant d'une tradition viticole importante si des opportunités se présentent (tels que, par exemple, l'Espagne ou l'Italie).

NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds s'engage à investir 50% minimum (quota d'investissement légal) et 80% maximum de ses actifs en PME éligibles, avec un objectif cible de 70% en suivant une stratégie d'investissement large couvrant le financement de l'ensemble de la filière vitivinicole dont majoritairement le secteur viticole (50% minimum de son actif). Le Fonds proposera ainsi un portefeuille de PME vitivinicoles ou intervenant sur des secteurs connexes au monde viticole tels que ceux de la distribution, du négoce (gros ou détail), de l'équipement lié à la vinification (cuves, pressoir), des machines agri-viticoles ou encore de la fourniture de consommables (verres, bouchons, fûts, engrais).

Les investissements seront réalisés via des prises de participations dans le capital des PME (actions ordinaires ou de préférence) ou des titres donnant accès au capital (obligations convertibles en actions), ces derniers étant privilégiés, autant que possible, par la Société de Gestion.

→ Les actions de préférence confèrent à leurs titulaires des avantages pécuniaires ou politiques et/ou restreignent leurs prérogatives.

Certaines actions de préférence, ou certains accords conclus avec les associés des Sociétés à l'occasion de la mise en place de l'investissement, peuvent plafonner le prix de cession en contrepartie d'une affectation prioritaire du prix de vente ou du boni de liquidation à hauteur du montant plafonné.

Ces mécanismes limitent la plus-value potentielle du Fonds alors que celui-ci reste exposé à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement. Il est précisé que les investissements n'ont pas vocation à être réalisés en totalité sous forme d'actions de préférence.
De même, les pactes d'associés signés lors de la mise en place de l'investissement n'ont pas vocation à comporter systématiquement de telles clauses. Enfin, ces mécanismes sont susceptibles de ne pas être utilisés.

Le tableau ci-dessous illustre le profil rendement/risque de ce type de mécanismes (actions de préférence /pacte d'associés) :

Hypothèses retenues : *Plafonnement du prix de cession : 1.300 € / Horizon de cession : 8 ans / Utilisation d'actions de préférence*

Prix de souscription d'une action de préférence (en €)	Valorisation de la société lors de la cession (en € pour 1 action)	Prix de cession d'une action de préférence (en €)	Prix de cession si l'investissement est réalisé en action ordinaire (en €)	Sur/sous performance (en €)[8]	Perte en capital (en €)
1 000	1 800	1 300	1 800	-500	n/a
1 000	0	0	0	n/a	1 000

[8] Par rapport à la valorisation de la société, pour une action.

L'utilisation des actions de préférence plafonnant le prix de cession ou de mécanismes similaires introduits dans les pactes d'associés lors de la mise en place des investissements, limite la réalisation d'un gain significatif sur lesdites actions.

→ Les obligations convertibles sont des valeurs mobilières donnant accès au capital, émises par la société et souscrites par l'investisseur en capital se composant d'un titre de créance (obligation) et de la faculté de convertir cette créance en actions de la société[9]. Etant précisé que l'investissement en obligations convertibles comporte un **risque de perte en capital**, le paiement des intérêts et le remboursement du capital investi n'étant pas garantis.

[9] Définition de l'AFIC.

Notre objectif est ainsi d'être **présent à toutes les étapes de la création de valeur de la filière vitivinicole** en finançant des **entreprises identifiées comme matures, bien implantées sur leurs marchés et en croissance.**
Notre Fonds jouera la carte de l'**accompagnement** et de la **proximité** : croissance externe, transmission de l'entreprise par le dirigeant, développement à l'export, acquisition de foncier et optimisation de l'outil de production, utilisation de moyens marketings au service du développement.

En contrepartie d'un **risque de perte en capital** et du **blocage des avoirs pendant une durée de 7 ans minimum et jusqu'à 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025**, sur décision de la Société de Gestion.

LE FCPR VIGNOBLES GRAND SUD EN SYNTHÈSE

DES PLUS-VALUES POTENTIELLES EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE CRÉDIT ET DE PERTE EN CAPITAL

→ Un investissement privilégié en obligations convertibles.
→ Des opérations de capital développement et transmission.

FCPR VIGNOBLES GRAND SUD

DES PME DONT L'ACTIVITÉ REPOSE SUR DES ACTIFS RÉELS EN CONTREPARTIE D'UNE FAIBLE LIQUIDITÉ

→ Des terroirs, des vignobles, des outils de production...
→ Un investissement dans des actifs non cotés.

UNE THÉMATIQUE PRISÉE DES INVESTISSEURS EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIEL SUR L'ÉCONOMIE DU VIN

→ Un symbole de "savoir-faire" français.
→ Des territoires riches en opportunités selon la Société de Gestion.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

NATURE JURIDIQUE :
Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) agréé par l'AMF

CODE ISIN / PART DE CATÉGORIE A :
FR0012807279

SOCIÉTÉ DE GESTION :
ACG Management

DÉPOSITAIRE :
RBC Investor Service Bank France S.A.

TAILLE DU FONDS CIBLE :
10 000 000 €

DURÉE DE VIE DU FONDS :
7 ans minimum prorogeable 3 fois 1 an sur décision de la Société de Gestion

VALEUR NOMINALE DE LA PART :
1 000 €

MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION :
5 000 €

DROITS D'ENTRÉE :
5% maximum du montant souscrit

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION / SOUSCRIPTION :
La commercialisation est ouverte à compter de l'agrément du Fonds pour une durée de 12 mois avec prolongation de 6 mois sur décision de la Société de Gestion

FRÉQUENCE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :
Semestrielle : 30 juin et 31 décembre de chaque année

FISCALITÉ :
Exonération d'impôt sur les revenus et plus-values à terme pour les titres conservés 5 ans minimum étant rappelé que la durée de blocage du Fonds est de 7 ans minimum et jusqu'à 10 ans, sur décision de la Société de Gestion. Les prélèvements sociaux sont dus. Les titulaires d'un PEA-PME devront se conformer aux règles de ce dispositif.

Étant précisé que le traitement fiscal dépend de la situation de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Nota : souscription dans le cadre d'un compte titres ordinaire ou au sein d'un PEA-PME.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), remis préalablement à toute souscription, ainsi que le règlement du Fonds seront disponibles sur simple demande au siège de la Société de Gestion.

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de sept années prorogeable 3 fois un an sur décision de la Société de Gestion soit jusqu'au 31/12/2025 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement.
Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique "profil de risque" du règlement.
Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

TAUX D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES DES FIP ET FCPI GÉRÉS PAR ACG MANAGEMENT AU 30/06/2015

FCPI	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte des quotas
Innoveris IV	2003	n/a	n/a
Innoveris V	2004	n/a	n/a
Innoveris VI	2005	n/a	n/a
Innoveris VII	2006	n/a	n/a
Innoveris VIII	2007	n/a	n/a
Innoveris Prime 1	2008	64,38%	31/12/2010
Innoveris Prime 2	2009	65,42%	31/12/2011
Innoveris Prime 3	2010	71,59%	31/12/2012
Innoveris Prime 4	2011	90,07%	30/09/2013
Innoveris 2012	2012	90,05%	31/05/2014
Innoveris Écotechnologie 2013	2013	70,25%	27/01/2016

FIP	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte des quotas
Néoveris 3	2005	n/a	n/a
Néoveris Réunion 2005	2005	n/a	n/a
Néoveris 4	2006	n/a	n/a
Néoveris Corse 2007	2007	n/a	n/a
Néoveris 5	2007	n/a	n/a
Néoveris 6	2008	n/a	n/a
Néoveris Corse 2008	2008	n/a	n/a
Néoveris 7	2009	61,86%	30/04/2011
Néoveris Corse 2009	2009	68,62%	30/11/2011
Néoveris 8	2009	60,70%	31/12/2011
Corse Suminà	2010	62,94%	31/12/2012
Néoveris 9	2010	75,59%	31/12/2012
Néoveris 10	2011	70,97%	22/12/2013
Néoveris Outre Mer 2011	2011	63,91%	22/12/2013
Néoveris Santé & Bien-Être	2012	60,24%	27/12/2014
Néoveris Corse 2012	2012	71,12%	22/11/2014
Néoveris Santé & Bien-Être 2013	2013	45,14%	27/01/2016
Néoveris Corse 2013	2013	60,83%	28/07/2016
Savoir-Faire France	2014	6,31%	20/01/2018
Néoveris Corse 2014	2014	19,97%	30/08/2018

TABLEAU DE RÉPARTITION DES TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMAUX GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR PAR CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement, et
- le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR (TFAM-GD) MAXIMAL	DONT TFAM DISTRIBUTEUR (TFAM-D) MAXIMAL
Droits d'entrée et de sortie	0,50%	0,50%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,25%	1,30%
Frais de constitution	0,06%	n/a
Frais de fonctionnement non récurrents (liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations)	0,26%	n/a
Frais de gestion indirects	0,07%	n/a
TOTAL	**4,14%**	**1,80%**

ACG MANAGEMENT

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 00-046)
6, allées Turcat-Méry - 13008 Marseille - Tél. 04 91 29 41 71 - Fax. 04 91 29 41 51 - contact@acg-management.fr - **www.acg-management.fr**